



Conseil de groupement du GIS « Littoral basque » Réunion du Mercredi 3 décembre 2014 à Bayonne

Relevé de décisions

Présents :

- Marie-Christine Aragon, Présidente du GIS Littoral basque, Conseillère général des Pyrénées-Atlantiques, déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux PME-PMI, aux ports et Pêches et aux Politiques Littorales
- Marc Bérard, Délégué communautaire de l'Agglomération Côte Basque Adour
- Mike Bresson, Direction de l'Environnement, Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour
- Sophie Carrillo, Pôle Europe CPER, Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
- Alexandra Colin, Pôle Environnement, Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque
- Matthias Delpy, Rivages Pro Tech
- Jeremy Dugor, CASAGEC
- Mathieu Dutilh, Direction du Développement économique et de la Recherche, Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour
- Axelle Fronzes, Direction Eau et Littoral, Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour
- Philippe Gaudin, INRA
- Bernard Gourgand, Direction de l'Environnement, Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
- Jeanne Idiartegaray Puyou, Déléguée communautaire de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque
- Ainhoa Iraola, Directrice, Diputación foral de Gipuzkoa
- Guy Lafite, Vice-président de l'Agglomération Côte Basque Adour
- Albert Larrousset, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque
- Julien Mader, Azti Tecnalia
- Cyril Mallet, BRGM
- Mathilde Monperrus, UPPA
- Pantxika Othéguy, Rivages Pro Tech
- Caroline Sarrade, Direction de l'Environnement, Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
- Jacques Veunac, Vice-président de l'Agglomération Côte Basque Adour

Excusés :

- Stéphane Abadie, UPPA
- Jean-Daniel Baladès, Consultant
- Martine Bisauta, Déléguée communautaire de l'Agglomération Côte Basque Adour
- Manuel De Lara, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque
- Kotte Ecenarro, 1^{er} Vice-président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, chargé des Solidarités
- Philippe Juzan, Conseiller général du canton de Saint-Jean de Luz
- Bernard Soudar, Vice-Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques en charge des Politiques environnementales
- Cathy Truffert, BRGM
- Adolfo Uriarte, Azti Tecnalia
- Thierry Winter, BRGM

Objet de la réunion :

Cette rencontre a pour but de présenter l'état d'avancement des différents travaux du GIS « Littoral basque ».

Les points suivants sont proposés à l'ordre du jour **(Cf. Diaporamas et document transmis en séance)** :

- Validation de la note sur les règles de fonctionnement interne du GIS
- Point sur le recrutement du Coordonnateur scientifique
- Point sur les projets de recherche concernant la qualité des eaux de baignade
- Présentation du pilote de la plateforme de données du GIS
- Points divers.

Les échanges et décisions qui ont suivi sont synthétisés ci-après.

1- Validation des règles de fonctionnement du GIS (Cf. document transmis en séance)

Madame Aragon (Conseil général) rappelle les 4 instances assurant le fonctionnement et la gouvernance du GIS à savoir :

- 1-le Conseil de groupement (pilotage)
- 2-le Secrétariat technique (animation et coordination)
- 3-le Conseil scientifique (évaluation des projets)
- 4-les Groupes de travail thématiques (repérage des projets).

Suite aux remarques des partenaires membres du GIS « Littoral basque », des modifications sont proposées au « Règlement interne au fonctionnement du GIS Littoral basque » qui se compose de deux parties : les modalités de fonctionnement et les modalités de participation des partenaires privés.

Le document transmis en séance intègre ces modifications qui sont présentées en séance et reprises ci-après.

Les modalités de fonctionnement :

Objet :

Page 1 : ajout d'un préambule sur le fonctionnement du GIS « Littoral basque » (instances et projets) : « *Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser le mode de fonctionnement du GIS « Littoral basque », notamment celui de ses instances et de ses projets.* »

L'évaluation des projets par le Conseil scientifique

Page 3 : « *Les modalités de désignation de ses membres, et sa composition sont validées par le Conseil de groupement du GIS.* »

Le repérage des projets au sein des groupes thématiques

Page 4 : « *Les projets émergents de ces groupes de travail ne feront pas systématiquement l'objet d'un portage par tout ou partie des membres du GIS.* »

L'accompagnement par le Coordonnateur scientifique

Page 4 : « *A l'écoute des partenaires du GIS, il participe à la concrétisation des projets de recherche en organisant autant que possible un partenariat collaboratif entre les membres du GIS et en contribuant à leur montage technique et financier.*

Il complète les remontées des partenaires scientifiques du GIS par une veille scientifique afin de formuler des hypothèses de travail et faire émerger d'éventuels thèmes de recherche au bénéfice du collectif GIS « Littoral basque ».

Les modalités de participation des partenaires privés dans le cadre des projets portés par le GIS

Albert Larrouset (Agglomération Sud Pays Basque, ASPB) souhaite que, par la suite, la formulation en page 6 « *les modalités de participation des partenaires privés pour les différents cas de figure qui pourront émerger de cette démarche partenariale.* » soit précisée et suivie avec attention.

Marie-Christine Aragon (Conseil général) suggère que le Secrétariat technique fasse une proposition en ce sens à l'occasion d'un prochain Conseil de groupement.

Modifications et Entrée en vigueur

Deux paragraphes complémentaires sont introduits dans ce règlement interne au GIS.

Modifications

“Toute modification du présent règlement intérieur est adoptée par le Conseil de groupement à la majorité simple des représentants des membres présents ou représentés, sur proposition de son Président ou de l'un des membres.”

Entrée en vigueur

“Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de la date de son approbation par le Conseil de groupement à la majorité simple des représentants des membres présents ou représentés.”

Marie-Christine Aragon (Conseil général) propose aux membres du Conseil de groupement du GIS de voter ce règlement interne en intégrant les modifications proposées.

- **ADOPTÉ à l'unanimité.**

2- Profil et Modalités de recrutement du coordonnateur scientifique

Caroline Sarrade (Conseil général) rappelle que l'objectif de ce recrutement est d'assurer une expertise scientifique et technique au sein du GIS, de faire émerger des projets de recherche en lien avec ses membres, de faire vivre la plateforme de données (administrer les données utiles au quotidien pour les gestionnaires, les vérifier d'un point de vue scientifique, ...).

Le recrutement du coordonnateur scientifique est prioritaire dans le cadre du GIS (plateforme de données livrable en mai 2015, émergence de thèmes de recherche,...).

Le profil de poste correspondant avait déjà été présenté lors du dernier Conseil de Groupement en juillet 2014.

Elle informe les membres du GIS que les deux agglomérations (Sud Pays basque et Côte basque Adour) ainsi que le Conseil général ont d'ores et déjà acté une participation financière pour une durée d'un an, sur une base salariale oscillant entre 2 100€ et 2 500€ nets.

Lors du précédent Conseil de groupement, était évoqué la possibilité du portage salarial par l'ADERA (association loi 1901) qui travaille dans le domaine de la recherche universitaire et qui a déjà cette expérience dans le cadre d'autres GIS.

Marie-Christine Aragon (Conseil général) rappelle que cette solution apparaît la plus appropriée car le GIS n'est pas une structure juridique, et ne peut donc pas recruter directement un salarié. Le portage par l'ADERA est également le plus « neutre » pour représenter l'ensemble du partenariat du GIS.

L'ADERA étant une structure de droit privé, il est précisé que le recrutement se fera dans le cadre d'un contrat de type « CDI Chantiers » lié à la durée d'un projet (soit trois ans pour le GIS « Littoral basque »).

Les membres du Conseil de Groupement sont sollicités pour acter la saisine officielle de l'ADERA afin de lancer ce recrutement dès fin 2014/début 2015. Pour ce faire, il est proposé qu'un courrier signé de la Présidence du GIS leur soit adressé en ce sens les jours prochains.

- **ADOPTÉ à l'unanimité.**

Le jury de sélection du candidat sera composé des élus représentant les collectivités membres du GIS (les agglomérations Sud Pays Basque et Côte Basque Adour, la Diputacion Foral de Gipuzkoa et le Conseil général).

Les candidatures reçues seront transmises à l'ensemble des membres du Conseil de groupement qui peuvent également communiquer l'information de ce recrutement à leurs réseaux de contacts.

Albert Larrousset (ASPB) souhaite que les membres du GIS puissent donner leur avis sur les CV proposés.

Philippe Gaudin (INRA) adhère à cette remarque et suggère la présence d'un représentant scientifique lors du jury. Il souligne également l'intérêt d'une intervention des partenaires scientifiques dans la présélection des candidats.

Il propose une procédure de sélection déclinée comme suit :

- 1 : Tri des candidatures par l'instance recruteuse (en l'occurrence l'ADERA)
- 2 : Rédaction d'un rapport sur les capacités et/ou la coordination scientifique
- 3 : Transmission du rapport à la Commission de recrutement.

Marc Bérard (Agglomération Côte Basque Adour, ACBA) confirme l'intérêt d'un « filtrage » en amont et d'une prévalidation par les acteurs scientifiques du GIS concernant les futures candidatures.

Marie-Christine Aragon (Conseil général) approuve ces observations : le secrétariat technique et les scientifiques du GIS intéressés se réuniront sur la base de la présélection apportée par l'ADERA et transmettront un avis aux membres du jury.

Marie-Christine Aragon propose aux membres du GIS de valider cette méthodologie.

- **ADOPTÉ à l'unanimité.**

3- Point sur les projets de recherche émergeant du GIS

Lors de la rencontre du Groupe thématique sur la qualité des eaux de baignade, 8 projets ont émergé. Le secrétariat technique du GIS a rédigé une note technique faisant ressortir une catégorisation de ces projets en 3 groupes distincts : les projets à court terme/prêts à débiter, ceux dont le contenu nécessite d'être travaillé et ceux dont seuls les résultats seront portés à la connaissance du GIS (**Cf. Diaporama transmis en séance**).

Comme convenu lors du Conseil de groupement du GIS de juillet dernier, cet avis a été présenté aux élus des collectivités membres, qui l'ont validé.

Cette catégorisation des projets de recherche est aujourd'hui soumise à la validation de l'ensemble des membres du Conseil de groupement.

Il est précisé que le recrutement du futur coordonnateur scientifique permettra d'avancer plus concrètement sur ces projets.

Mathilde Monperrus (UPPA) présente brièvement les projets *Desifix et Micropolit*.

Albert Larrousset (ASPB) demande si ce dernier projet permettrait de traiter, et supprimer les micropolluants entrant au niveau des stations d'épuration.

Mathilde Monperrus (UPPA) indique que certains micropolluants ne sont pas traités dans les stations d'épuration, deux solutions existent : soit on traite à la source et on diminue l'utilisation de certains produits chimiques, soit on met en place les traitements épuratoires adéquats. Dans tous les cas le projet « Micropolit » vise à développer les méthodes analytiques susceptibles de détecter ces polluants émergents au regard des seuils imposés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Elle demande l'avis du Conseil de groupement sur la participation de l'Université du Pays Basque (Bilbao) dans le GIS car l'UPPA travaille de plus en plus étroitement avec leurs équipes de recherche.

Marie-Christine Aragon (Conseil général) propose d'associer, dans un premier temps, les représentants de l'Université du Pays Basque lors de la constitution du Conseil scientifique du GIS.

Philippe Gaudin (INRA) et Mathieu Dutilh (Agglomération Côte Basque Adour, ACBA) précisent que les résultats du projet « *Estimation bathymétrique par un modèle d'assimilation de données* (modélisation hydraulique) », soutenu par l'ACBA, et qui a pour but d'étudier l'impact des tempêtes sur les plages angloyes (site privilégié d'observation), pourront être transmis au GIS.

4- Présentation de la plateforme de données mutualisées (Cf. Diaporama transmis en séance)

Le développement de la plateforme est quasiment terminé. Les utilisateurs pourront accéder aux données propres du GIS mais également aux données hébergées sur des sites extérieurs.

Le prestataire assurant le développement de la plateforme, la société Magellium, a livré un premier pilote début novembre. Il s'agit à présent de tester l'ensemble de ses fonctionnalités, travailler sur son ergonomie et convenir d'une date pour le lancement du module « qualité des eaux de baignade ».

Caroline Sarrade (Conseil général) précise qu'une convention d'utilisation de la plateforme est à bâtir entre les deux Agglomérations et le Conseil général : l'ACBA ayant sous sa responsabilité le hardware, le développement de la plateforme étant sous co-maitrise d'ouvrage CG/ASPB. Il est rappelé que la prestation de Magellium se termine fin mai 2015.

5- Points divers

5-1- PO FEDER 2014-2020 - Sophie Carrillo, Conseil général (Cf. Diaporama ci-joint)

L'objectif de cette intervention est de présenter les opportunités apportées par ce fonds européen pour les projets susceptibles d'émerger du GIS.

Le Programme Opérationnel (PO) FEDER pour la période 2014-2020 est désormais lancé. La programmation de ces fonds sera pilotée par le Conseil régional d'Aquitaine (1 milliard d'€).

Ces fonds sont répartis au regard de différents axes. Seuls les axes 1 et 4 pourraient répondre aux thématiques développées dans le cadre du GIS.

L'axe 1 intègre un volet « Recherche appliquée, Développement technologique et Innovation » mais les futurs projets devront s'inscrire dans la « Stratégie S3 » qui conditionne 11 thématiques dans lesquelles il semble difficile de faire correspondre les sujets du GIS.

L'axe 4 semble le plus adapté aux thématiques liées aux projets portés par le GIS car il concerne particulièrement les risques inondation/érosion/submersion/politique de l'eau et énergies renouvelables.

Il est regretté qu'à ce jour la thématique « Océan » n'apparaisse pas dans les axes du PO FEDER. La Stratégie S3 sera révisée dans deux ans, ce sera l'occasion de faire remonter cet enjeu prioritaire et faire évoluer les 11 thématiques de l'Axe 1.

D'autres outils financiers sont mobilisables. Il s'agit des fonds européens transfrontaliers (POCTEFA) pour lesquels le Programme Opérationnel (PO) est en cours de validation, des programmes communautaires pilotés par la Commission européenne comme Horizon 2020 (Recherche) et LIFE (volet climat), ou encore du futur Contrat de Plan Etat-Région (volets risque inondation et qualité de l'eau).

Des temps dédiés sont nécessaires pour explorer ces différents programmes au regard de sujets traités dans le GIS.

Le service Europe CPER du Conseil général indique qu'il est à la disposition des membres du GIS pour répondre à leurs éventuelles questions et se propose d'organiser pour les membres intéressés une prochaine rencontre spécifique.

5-2- Colloque FICOBA

La fondation FICOBA organise à Irun un congrès sur le « Changement climatique et le Littoral » les 10 et 11 mars 2015. Ce colloque a pour but de réunir les entreprises, experts et institutions compétents sur leurs retours d'expérience dans ce domaine, évoquer des solutions et découvrir de nouvelles opportunités économiques dans un secteur d'activité clairement croissant.

Certains membres du GIS y sont déjà associés ainsi que le Conseil régional Aquitaine. Le Conseil général propose aux membres du GIS de les informer des suites qui seront données à l'organisation de ce colloque et de leur faire part du contenu des conférences à venir.

Ainhoa Iraola (Diputacion Foral de Gipuzkoa) précise que la Diputacion participe également à ce colloque. Elle souligne également que cet évènement est essentiel car les entreprises seront présentes aux côtés des différentes collectivités et administrations concernées.

5-3- Présentation des travaux de Telespazio (Cf. Diaporama ci-joint)

Comme proposé lors du dernier Conseil de groupement en juillet, l'entreprise TELESPAZIO présente le projet EARTHLAB Ocean.

EARTHLAB est un centre recherche opérationnelle développée par TELESPAZIO visant à mettre en adéquation l'imagerie spatiale et/ou aérienne au service de l'utilisateur.

Dans le cadre d'une Convention avec la Région Aquitaine, trois thématiques prioritaires ont été identifiés : la forêt, la vigne et le littoral.

EARTHLAB Ocean correspond à ce volet littoral, soutenu également par le Conseil général et l'Agglomération Côte Basque Adour.

Quatre axes de développement « R&D » de services et d'applications littorales ont ainsi été identifiés et font l'objet de différents travaux sur deux années (2013-2015) : les mouvements de terrain, la qualité des eaux, le suivi du trait de côte et la protection des ouvrages de défense contre la mer.

Pour chacun, des sites pilotes ont été choisis sur la Côte Basque et font l'objet de collaboration avec différentes structures membres du GIS (BRGM, CASAGEC et Rivages Pro Tech).

Les avancées de ses travaux sont proposées en séance et repris dans le document ci-joint.

A l'issue des échanges, il est convenu que TELESPAZIO poursuive ses collaborations localement et se rapproche notamment d'AZTI et du laboratoire SIAME-IVS de l'UPPA (Stéphane Abadie) qui travaillent sur des sujets similaires.

Conclusion

Un prochain Conseil de groupement est prévu au printemps prochain et sera l'occasion de faire le point sur le recrutement du coordonnateur et sur les avancées du pilote de la plateforme du GIS.